

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

# INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES  
HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT **POI**

n° 673

semaine du  
23 au 29  
septembre  
2021

Site : [infos-ouvrieres.fr](http://infos-ouvrieres.fr) / mail : [informations-ouvrieres@fr.oleane.com](mailto:informations-ouvrieres@fr.oleane.com)



## SUPPLÉMENT AU N°673 – 23 SEPTEMBRE

### 5 octobre : extraits de prises de position syndicales

Mardi 5 octobre, les confédérations CGT, FO, la FSU, Solidaires, avec les organisations UNEF, UNL, MNL, FIDL, appellent à une journée de grève et de manifestations, s'opposant dans un communiqué du 30 août « à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié-e-s et des jeunes », et revendiquant notamment « l'augmentation des salaires, l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance-chômage ».

*Informations ouvrières* publie ici des extraits de quelques prises de position syndicales intervenues depuis.

#### ■ Communiqué commun des organisations CGT-FO-FSU-Solidaires FA-PT de la fonction publique

**S**ubissant depuis des années des politiques publiques d'austérité qui ont dégradé considérablement leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat, les fonctionnaires et agents-es publics s'inscrivent dans les revendications portées sur le plan inter-professionnel, notamment (...) :

- l'arrêt des suppressions de postes et des recrutements partout où c'est nécessaire ;
- l'abandon du projet de loi 3DS, des restructurations et le maintien et le développement de services publics de proximité ;
- l'engagement que la réforme portant sur un régime universel des retraites ou la remise en cause des régimes spéciaux est abandonnée.

Tout en réaffirmant que la priorité doit être à la mise en œuvre des moyens indispensables pour protéger la santé de la population et des salariés-es en particulier, dont fait partie aujourd'hui la vaccination à laquelle chacun doit pouvoir accéder, nous rappelons qu'il est inacceptable de sanctionner un-e agent-e sur un plan professionnel au regard de choix personnels, le tout sans possibilité de débat contradictoire par la saisine des CAP ou CCP.

C'est pourquoi nos organisations refusent toute suspension des agents-es et interruption de leur rémunération et demandent le retrait de cette disposition du projet de loi. »

#### ■ Communiqué commun CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL - Maine-et-Loire (49)

**L**es unions départementales CGT, Force ouvrière, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF et UNL font leur la déclaration des confédérations et organisations de jeunesse (...) qui appelle à une journée de grève et de manifestations le 5 octobre 2021.

Nos organisations combattent l'instrumentalisation de la crise sanitaire par le gouvernement pour casser le Code du travail, le statut et les conventions collectives.

Elles réaffirment leurs revendications :

- Non aux sanctions contre les salariés du privé et les agents de la fonction publique.

- Abrogation de la réforme de l'assurance chômage.
- Non à une quelconque réforme des retraites.
- Augmentation générale des salaires et des pensions de retraite.
- Un projet d'urgence de construction et d'accession aux logements pour tous les étudiants.

#### ■ Communiqué commun CGT, FO, FSU, Solidaire - Calvados (14)

**D**ans la santé, les pénuries de personnels conduisent à la fermeture de services, les fermetures de lits se poursuivent au moment même où on en a le plus besoin.

Les personnels soignants, sur le front depuis 18 mois, se voient aujourd'hui menacés de suspension pour celles et ceux qui refusent la vaccination. La gestion de la crise est calamiteuse depuis le début.

Dans l'Éducation, les suppressions de postes se poursuivent également, obligeant les élèves à s'entasser dans les salles non aérées !

Nous voulons des moyens pour les services publics ! Non aux fermetures de services, aux suppressions d'emplois et au démantèlement des services publics ! (...)

Des entreprises licencient alors même qu'elles ont bénéficié d'aides de l'État. Les dividendes explosent ! Le gouvernement remet sur la table ses réformes de l'assurance chômage et des retraites qui vont appauvrir un peu plus les plus précaires.

Retrait de la loi instaurant le passe sanitaire et l'obligation vaccinale ! Aucune sanction contre les travailleurs et travailleuses ! Pour une vraie politique de santé publique et l'accès aux soins de toutes et tous ! Nous voulons des augmentations de salaires et du SMIC, des minima sociaux, des pensions et des bourses. Nous refusons les licenciements. Nous exigeons la conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de créer des emplois. Nous voulons l'abrogation de la contre-réforme de l'assurance chômage. Non à un recul programmé de l'âge du départ à la retraite ! (...)

Mardi 5 octobre 2021, toutes et tous mobilisé-es et en grève !

## ■ Communiqué commun CGT, FO, FSU, Solidaires, FSE - Gironde (33)

**L**e gouvernement multiplie les mesures liberticides, poursuit la casse de l'hôpital public, déroge au droit du travail et aux statuts tout en déversant des centaines de milliards au grand patronat dont les profits et les dividendes aux actionnaires s'envolent.

Pourtant, la jeunesse, les retraités, les demandeurs d'emploi, les salariés du privé comme du public ne cessent depuis plusieurs mois de se mobiliser sur leur lieu de travail et dans la rue.

Nos organisations syndicales réaffirment les exigences du communiqué du 2 septembre : « *Contre la remise en cause du Code du travail et du statut de la fonction publique, pour la défense des libertés individuelles et collectives, pour le retrait de la loi du 5 août et de son "passe sanitaire", contre toutes sanctions !* », soutiennent toutes les mobilisations en cours dans les entreprises privées comme publiques, appellent à amplifier le rapport de force et à préparer la grève interprofessionnelle du mardi 5 octobre (...).

## ■ Résolution du congrès de l'Union départementale FO de l'Aube (17 septembre 2021)

**L**e congrès constate et soutient les mobilisations de centaines de milliers de manifestants contre le passe sanitaire. Il refuse toute obligation vaccinale tout en revendiquant le droit à la protection face à la pandémie (...). Le congrès n'accepte pas le piège de la division entre vaccinés et non-vaccinés. Il exige le respect intégral des garanties collectives face à un passe sanitaire, véritable passe licenciement. Sur son champ syndical, il soutient les mobilisations en cours pour le rétablissement de nos libertés individuelles et collectives et le maintien de nos acquis (...).

Le congrès revendique la transformation en CDI et à temps plein de tous les salariés employés en contrat précaires (...). L'aug-

mentation du pouvoir d'achat des salaires et pensions est la revendication majeure immédiate pour tous les travailleurs (...). Macron semblerait vouloir exploiter les mesures liberticides de la crise sanitaire en jouant sur la division entre les statuts. Le congrès affirme qu'aucune concertation ne saurait être acceptable, pas plus qu'un passage en force par décret. Le congrès demande le maintien de tous les régimes particuliers et se prononce pour une initiative immédiate en cas réactivation du projet (...).

Le congrès invite l'ensemble des syndicats à construire le rapport de force pour faire aboutir nos revendications. En ce sens, il appelle à se mobiliser et à rejoindre l'appel intersyndical du 5 octobre.

## ■ Communiqué commun CGT, FO, FSU, Solidaires - Haute-Loire (43)

57 milliards de dividendes pour les 37 plus grandes entreprises françaises (soit + 33 % par rapport à 2019). La majorité d'entre elles ont également bénéficié de milliards d'euros versés par l'Etat alors que dans le même temps Macron affirmait « *qu'il n'y avait pas d'argent magique pour l'hôpital* » ! Dans le même temps, les salariés, eux, ont vu leurs droits remis en cause, leurs conditions de travail se dégrader, et le chômage partiel a provoqué, la plupart du temps, des baisses de rémunérations importantes.

Nous nous opposons à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits (...).

Cernant le passe sanitaire, nous nous opposons aux mesures-sanctions qui, sous prétexte de lutter contre l'épidémie, s'apparentent à une obligation vaccinale non

assumée. Elles s'attaquent directement au droit du travail et au contrat de travail et doivent être abrogées. C'est pourquoi nous revendiquons : (...)

– l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage ;  
– l'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et des garanties collectives ;  
– la fin des fermetures de services publics, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et de la fonction publique ;

– la levée des brevets sur les vaccins qui empêche leur diffusion dans le monde tout en étant source de profit ;

– aucune sanction à l'encontre des salariés qui refuseraient le passe sanitaire ou la vaccination, le système de santé a besoin de recrutement, pas de licenciement.

## ■ Appel de la conférence du comité CGT Ville de Paris (15-16 septembre)

**L**a CGT a été la principale force de la mobilisation « pas une minute de plus » : occupations, manifestations massives. Cette présence sans faille a été un appui pour tous les agents. Cette mobilisation a arraché 3 JRTT, ce qui ne compense pas la suppression de 8 à 11 jours de congés. Le préfet voudrait remettre en cause les 3 JRTT que nous avons gagnés ? Nous ne l'acceptons pas ! La bagarre continue pour ne pas travailler une minute de plus !

La colère monte chez les agents : contre la territorialisation, la précarité, les bas salaires, le sous-effectif, et le passe sanitaire, provoquant des mobilisations inédites ces derniers mois (bibliothèques, musées, psychologues, services sociaux...). Depuis l'été, la mise en œuvre du passe sanitaire a suscité des problèmes et des résistances, notamment le 8 septembre dernier, où un premier rassemblement a eu lieu. La CGT se prononce contre toute sanction prévue dans la loi sanitaire envers un agent, contre le tri des usagers, contre la violation du secret médical, source de tension entre agents.

Passe sanitaire, loi de transformation de la fonction publique font partie d'une offensive globale contre le service public, le statut de fonctionnaire, dont le but est de démanteler le statut et de privatiser des pans entiers du service public. En même temps, le gouvernement avance sur ses projets : destruction des régimes de retraites, réforme de l'assurance chômage le 1<sup>er</sup> octobre, réforme de la Sécurité sociale, avec l'appui de la maire de Paris qui ferme notre centre 602... (...)

A Paris, la CGT appelle à la mobilisation pour :

– l'abrogation de l'ensemble de la loi de la transformation de la fonction publique, conserver nos 8 jours de congés, contre toute augmentation du temps de travail, pour les 32 heures ;

– le recrutement massif pour faire face au sous-effectif, pour un meilleur service public ;

– la défense du statut spécifique parisien et la titularisation/CDI-sation de tous les précaires ;

– le retrait du passe sanitaire et l'abrogation de la loi sanitaire du 5 août 2021 ;

– l'augmentation du point d'indice et le rattrapage des années de gel.

C'est sur l'ensemble de ces revendications que la CGT combat et combattra dans les mois qui viennent, elle interpellera la municipalité pour qu'elle réponde aux agents. Les syndicats du comité CGT de la Ville de Paris appellent les agents à participer massivement à la grève et à la manifestation interprofessionnelle le 5 octobre prochain.

■ **Résolution du 25<sup>e</sup> Congrès des syndicats Force ouvrière des services publics et de santé de la région des pays de la Loire (adoptée à l'unanimité des 250 participants) (extraits)**

« **A** lors que profitant de la pandémie, le gouvernement Macron multiplie les mesures liberticides (après la loi de sécurité globale, les couvre-feux, le confinement, les laisser-passer et maintenant le passe sanitaire), il nous appartient de résister aux tentatives d'union nationale «sanitaire» et continuer de défendre en toute indépendance les intérêts matériels et moraux des salariés du public comme du privé.

Force est de constater que l'état d'urgence sanitaire n'est que la conséquence de l'insuffisance de capacités d'hospitalisation, que ce soit en médecine

ou réanimation. Si comme le dit le gouvernement les hôpitaux ont tenu, c'est parce que plus d'un million d'hospitalisations et d'interventions ont été déprogrammées en 2020 et 2021.

Le passe sanitaire exigé désormais pour l'accès aux établissements de santé va encore aggraver les pertes de chance et d'accès aux soins d'une partie de la population au mépris de toute déontologie et du serment d'Hippocrate. Il en va de même pour les Etablissements recevant du public (ERP) : bibliothèques, plaines de jeux sportifs, piscines, etc. S'il ne nous appartient pas de faire la pro-

motion de la vaccination ou de nous y opposer, les conséquences de l'obligation vaccinale pour les salariés et les fonctionnaires qui refuseraient de s'y soumettre sont inacceptables. La suspension d'activité et la privation de salaire se mettent en place au mépris du code du travail et du statut! Il nous appartient de défendre nos collègues, nos adhérents qui seraient concernés, comme de dénoncer et condamner les conséquences du passe sanitaire (...).

Le congrès se prononce contre toute contre-réforme des retraites (...).

Le congrès appelle ses syndicats à faire du 5 octobre une journée de grève et de manifestation interprofessionnelle massive, point d'appui possible pour obtenir satisfaction sur nos revendications dans le public comme dans le privé car les attaques sont portées dans tous les secteurs (...). »

**« Il nous appartient de résister aux tentatives d'union nationale « sanitaire » et continuer de défendre en toute indépendance les intérêts matériels et moraux des salariés du public comme du privé. »**



**Je m'abonne à**  
**INFORMATIONS OUVRIÈRES**

- 5 numéros "découverte" : 7 euros     12 numéros : 17 euros     4 mois (17 numéros) : 24 euros  
 6 mois (25 numéros) : 33 euros     1 an (51 numéros) : 65 euros     1 an, pli clos : 110 euros  
 12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement

Nom : ..... Prénom : .....  
 N° : ..... Nom de la voie : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10.  
 Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*.